

**DOSSIER D'ADMISSION EN CLASSE DE LYCÉE
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC**

Élèves issus de l'enseignement privé hors contrat, à l'étranger hors AEFE
ou scolarisés à domicile

Enseignement Général et Technologique

C.A.P.

Baccalauréat Professionnel

ÉTAT CIVIL

NOM : Prénom : Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse :

SCOLARITÉ

Établissement fréquenté en 2020-2021 :

Classe suivie en 2020-2021 : 2019/2020 : 2018/2019 :

Langues Vivantes étudiées :

ADMISSION SOLLICITÉE

Voie générale ou technologique

en classe de Seconde Générale et Technologique

en classe de Première Générale, enseignements de spécialités souhaités (indiquer 3 souhaits) :

-
-
-

en classe de Première Technologique

STMG

ST2S

STL

STI2D

STD2A

STHR

en classe de Terminale Générale

-
-

en classe de Terminale Technologique

STMG

ST2S

STL

STI2D

STD2A

STHR

Voie professionnelle

en classe de Seconde Professionnelle (Bac pro 3 ans) ou première année de CAP

**DOSSIER D'ADMISSION EN CLASSE DE LYCÉE
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC**

Élèves issus de l'enseignement privé hors contrat, à l'étranger hors AEFÉ
ou scolarisés à domicile

VŒUX D'AFFECTATION

En cas d'admission, précisez la section et/ou la spécialité ou famille de métiers :

ÉTABLISSEMENTS SOLLICITÉS

- Vœu 1 :
Vœu 2 :
Vœu 3 :
Vœu 4 :
Vœu 5 :
Vœu 6 :
Vœu 7 :
Vœu 8 :
Vœu 9 :
Vœu 10 :

Date :

Signature du représentant légal :

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

o Documents scolaires :

- Photocopies des bulletins trimestriels années scolaires 2018/2019 – 2019/2020 – 2020/2021 ;
- Certificat de scolarité et/ou certificat d'exeat.

Sur les bulletins doivent figurer obligatoirement l'entête précis de l'établissement, le cachet de l'établissement et la signature du chef d'établissement ou de son représentant.

o Documents administratifs :

- Pièce d'identité de l'élève avec photo ;
- Photocopie du livret de famille (pages concernant le représentant légal de l'enfant ainsi que la page concernant l'élève) * ;
- Photocopie d'un justificatif de domicile, au nom du représentant légal de l'élève, datant de moins de trois mois.

* Si le représentant légal n'est pas le père ou la mère, attestation de tutelle ou délégation d'autorité parentale établie par un tribunal.

- ❖ Les documents correspondants à une adresse professionnelle (factures de téléphone, les quittances de loyer, etc.) ne sont pas acceptés ;
- ❖ Les dossiers seront adressés en respectant la date indiquée sur le calendrier départemental, dernier délai, à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) concernée en 1^{er} vœu.

EXAMEN D'ADMISSION

pour les élèves issus de l'enseignement privé hors contrat ou scolarisés à l'étranger hors AEF, ou scolarisés à domicile

À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL SOLlicitÉ EN VŒU 1

Examen passé le (date) : à (établissement) :

Résultats obtenus pour l'admission en classe de :

Matières (à compléter)	Notes sur 20	Observations
.....
.....
.....
.....

Résultat - L'élève mentionné ci-dessus est

ADMIS(E)

REFUSÉ(E)

à, le

Le chef d'établissement, président du Jury :

NOM :

Prénom :

Signature :

Cachet de l'établissement obligatoire

- ❖ L'organisation des épreuves (convocation, modalités et date) est placée sous la responsabilité du chef de l'établissement d'accueil sollicité en vœu 1 ;
Les élèves admis participent ensuite aux mêmes procédures d'affectation que les élèves de l'enseignement public (saisie des vœux par la DSDEN), la réussite à l'examen ayant valeur de décision d'orientation mais pas d'affectation ;
- ❖ Les résultats des épreuves devront tous être retournés à la DSDEN concernée en 1^{er} vœu à la date indiquée sur le calendrier départemental (post 3^{ème} et entrée 1^{ère}).

Descriptif des épreuves pour l'admission en lycée de
l'enseignement public

Élèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat ou à l'étranger hors AEF
ou scolarisés à domicile

LYCÉES PROFESSIONNELS			
Niveaux	Épreuves	Durée	Coefficient
Entrée en 2 nd e professionnelle et CAP	Français	1 heure	1
	Mathématiques	1 heure	1

LYCEES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE				
Niveaux	Séries	Épreuves	Durée	Coefficient
Entrée en 2 nd e GT		Français	2 heures	1
		Mathématiques	2 heures	1
		Langue Vivante A	1 heure	1
Entrée en 1 ^{ère}	Générale	Français	2 heures	1
		Mathématiques		
		Langue Vivante A		
	Autres disciplines laissées à l'appréciation du chef d'établissement ?		1 heure	1
	STI2D	Mathématiques	2 heures	1
		Discipline technologique	2 heures	1
STMG	Français	2 heures	1	
	Langue vivante A	2 heures	1	
Entrée en terminale	Contrôle laissé à l'initiative du chef d'établissement			

❖ L'organisation des épreuves (convocation, modalités et date) est placée sous la responsabilité du chef de l'établissement d'accueil sollicité en vœu 1.